

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 26 NOVEMBRE 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° 2024.126

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal	29		
En exercice	29		
Qui ont pris part à la délibération	21	Pour :	21
		Contre :	0
		Abstention	0

Date de la convocation : 20 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-six novembre à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'AUCAMVILLE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, espace Joséphine Baker, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur Gérard ANDRE, Maire.

Présents : M. Gérard ANDRE, Mme Roseline ARMENGAUD, M. Fabrice IGOUNET, Mme Annette BALAGUE, M. Félix MANERO, Mme Véronique FABREGAS, M. Francis MUSARD, Mme Monique PONS, M. Jean-Charles VALMY, M. Patrick DUBLIN, M. Nicolas TOURNIER, M. Daniel THOMAS, Mme Marie CLAIREFOND, Mme Nelly DENES, Mme Thérèse FOISSAC, M. Jean-Pierre JAMMES, Mme Christine MERLE-JOSE, M. Thierry RAFAZINE.

Pouvoir(s) : Mme Valérie DREUILHE pouvoir à Mme Annette BALAGUE, M. Patrick FERRARI pouvoir à M. Félix MANERO, M. Alexis FRIGOUL pouvoir à M. Gérard ANDRE.

Absent(s) excusé(s) : Mme Caroline ANDREU, M. Jean-Jacques BECHENY, Mme Lylia CHALLAL, Mme Caroline CHALLET, M. Bertrand DEBUISSER, Mme Mireille OVADIA, M. Laurent TALBOT, Mme Hélène TOULY.

Secrétaire de séance : M. TOURNIER.

Objet de la délibération : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR LE MARCHÉ DE NOËL ORGANISÉ PAR L'ASSOCIATION REGROUPEMENT ECONOMIQUE DES VIOLETTES

Exposé :

L'association Regroupement Economique des Violettes (REV) organise les 29 et 30 novembre et 1^{er} décembre 2024 la deuxième édition d'un marché de Noël dans les jardins de l'Europe.

En vue de l'organisation de cet événement, la participation de la commune fait l'objet d'une convention définissant les modalités de participation de la ville et les engagements réciproques des parties concernant les aspects financiers et organisationnels.

Cette convention prévoit notamment un engagement financier de la ville à hauteur de 3 000€ auxquels s'ajouteront les droits de place après leur encaissement par la ville.

L'aide prévue dans le cadre de cet événement s'ajoute à la subvention de fonctionnement de 2 000€ qui a été attribuée à l'association lors du Conseil Municipal du 10 juillet 2024.

Décision :

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1611-4 et L2311-7,
Vu le projet de convention dans le cadre de l'organisation du marché de Noël avec l'association Regroupement Economique des Violettes,

Vu l'avis favorable de la commission économie emploi du 18 juin 2024,

Entendu l'exposé de M. ANDRE, Maire, et après en avoir délibéré,

Décide

Article 1 : d'approuver l'attribution de la subvention exceptionnelle suivante pour l'organisation du marché de Noël :

- Regroupement Economique des Violettes : 3 000 euros.

Article 2 : d'inscrire la dépense prévue au budget communal.

Article 3 : d'autoriser le maire à signer la convention liée à cette manifestation.

Le Maire,

Gérard ANDRE

